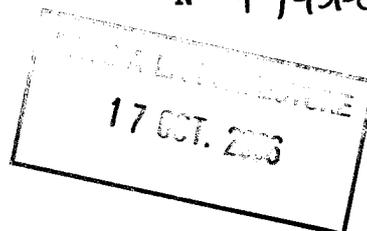


Service instructeur
Service du Développement Culturel

Service consulté

N° 7841-06



FONDS D'ACTION CULTURELLE

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport :

1. d'examiner 29 demandes de participations financières pour un montant total de 143 950 € dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle.
2. De prendre acte de la synthèse de l'évaluation de 9 partenariats entre le Département et 9 structures ou associations culturelles (document joint en annexe 2) réalisée par le cabinet Option Culture de Choisy le Roi.

I. FONDS D'ACTION CULTURELLE

1. SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Lors de sa réunion du 27 septembre 2006, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 29 demandes de participations financières pour un montant global de 143 950 € dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle au titre du soutien aux Expressions Artistiques.

Les propositions de cette commission vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1 au rapport*.

2. INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Dans le cadre du soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion et du dispositif d'accompagnement des Musiques Actuelles, le Département s'est engagé aux côtés de la Région Alsace, dans une démarche de partenariat conventionnel avec la Fédération Hiéro pour soutenir le projet artistique et culturel du Noumatrouff sur une période triennale. Cette démarche, en cours de finalité, n'a pas abouti à ce jour mais semble pouvoir se concrétiser à compter de 2007.

Aussi, pour l'année 2006, afin d'assurer une continuité de l'aide départementale à cette structure soutenue par le Département depuis de nombreuses années pour l'organisation du festival "Bête de Scènes" à Mulhouse, la Commission de la Culture et du Patrimoine a-t-elle proposé de reconduire la subvention de 11 500 € allouée en 2005, en faveur de cette manifestation au titre de la ligne de soutien aux expressions artistiques.

II. EVALUATION DE PARTENARIATS ENTRE LE DEPARTEMENT ET 9 STRUCTURES CULTURELLES

Conformément aux dispositions des conventions, les partenariats entre le Département et les structures ou associations à vocation culturelle font l'objet d'une évaluation au terme des conventions.

En application des procédures réglementaires des marchés publics, le Département a retenu le cabinet "Option Culture", spécialisé dans l'ingénierie culturelle, pour conduire les évaluations en 2006.

Dans ce cadre, 9 partenariats ont été analysés :

6 lieux de diffusion :

- Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)
- L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
- La Passerelle, à Rixheim
- Le Relais Culturel de Thann
- Le Théâtre la Coupole à Saint-Louis
- Le CREA à Kingersheim

2 compagnies de théâtre :

- Les Tréteaux de Haute-Alsace à Mulhouse
- Pandora la Compagnie à Colmar

1 ensemble musical :

- La Follia

L'étude réalisée a porté sur :

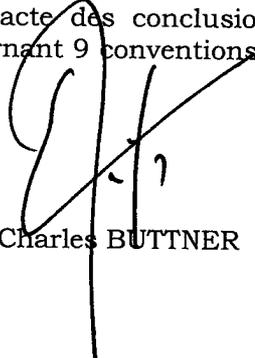
- **L'analyse de l'activité et des projets** conduits sur la période de la convention, conformément aux projets artistiques et culturels des structures
- **L'analyse des partenariats** et notamment la qualité du dispositif contractuel au regard des objectifs des conventions et de la politique départementale pour l'action culturelle
- **L'élaboration de propositions** dans la perspective éventuelle de reconduction de conventions.

Elle a fait l'objet d'un rapport approfondi restitué à la Commission de la Culture et du Patrimoine du 27 septembre 2006 et d'une synthèse dont je vous propose de prendre acte conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

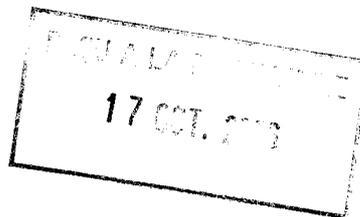
Vous voudrez bien vous prononcer sur ces propositions, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le cas échéant, sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département à savoir :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 108 950 €
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 11365 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 35 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et prendre acte des conclusions du rapport d'évaluation réalisé par le Cabinet Option Culture, concernant 9 conventions de partenariat précisées au rapport.



Charles BUTTNER



Annexe 1

au rapport

Tableaux récapitulant les aides
aux Expressions Artistiques

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D021)

ANIMATION CULTURELLE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association des Habitants du Markstein	Organisation du 2ème festival de cirque "CIRKÓMARKSTEIN" du 17 au 25 juin 2006	27 970 €	5 000 €	Pas de demande	2 000 €	1ère demande
2	Association LEZARD Colmar	Organisation de la 6ème édition de PARTage - ateliers ouverts du 13 au 21 mai 2006	31 110 €	5 250 €	14 000 € (pour 5 actions)	5 000 €	
3	Espace 110 Illzach	22ème édition de BEDECINE, Festival de la Bande Dessinée et du Dessin Animée les 11 et 12 novembre 2006	240 700 €	15 000 €	13 000 €	13 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						20 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
COMMUNES
Fonction 311 - Nature 65374 - Enveloppe 11365
(D021)

ANIMATION CULTURELLE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proportion de la 7ème commission	Observations
1	Communauté de Communes d'Ilfurth	5ème édition du festival "Les Pot'Arts de la Com'Com 2006" du 8 au 24 septembre 2006	60 000 €	9 500 €	3 000 €	6 000 €	12 000 € ont été attribués au titre du développement local en 2005
2	VILLE DE COLMAR	17ème Salon du Livre de Colmar les 25 et 26 novembre 2006	178 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						21 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D021)

ARTS DE LA SCENE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association Plume d'Eléphant Strasbourg	Diffusion de deux spectacles "Paroles d'Eléphant" et "Animomalies" en 2006/2007	150 000 €	7 000 €	Pas de demande	6 000 €	1ère demande
2	Association Théâtre en Haute-Alsace Seppois-le-Bas	26ème édition du stage d'été "Théâtre en Haute-Alsace" du 3 juillet au 6 août 2006	64 350 €	13 000 €	12 500 €	11 000 €	
3	Association "Offenbachiales" Colmar	Diffusion du spectacle "Les Délices de l'Opérette" en 2006	5 350 €	500 €	500 €	500 €	
4	Association Création Contemporaine SCARFACE ENSEMBLE Mulhouse	Création et diffusion du spectacle "Une sale histoire" en 2006/2007	197 606 €	7 631 €	Pas de demande	7 000 €	
5	Association Quartier Rose Colmar	Création et diffusion de la pièce "Le Groenland" de Pauline Sales en 2006	42 100 €	6 000 €	Pas de demande	3 500 €	

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
6	Théâtre de Poche / Ruelle Mulhouse	Création et diffusion de la pièce "Dreyfus, cela ne finira donc jamais" en 2006	22 700 €	3 000 €	5 700 €	3 000 €	5 700 € alloués en 2005, dont 3 000 € pour les ateliers et 2 700 € pour la diffusion de "Oscar et la Dame en rose"
TOTAL DES PROPOSITIONS							31 000 €

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Communes
Fonction 311 - Nature 65374 - Enveloppe 11365
(D021)

ARTS DE LA SCENE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	VILLE DE SAINT-LOUIS	20ème édition du festival THEATRA du 7 au 9 octobre 2006	117 800 €	12 000 €	8 000 €	8 000 €		
TOTAL DES PROPOSITIONS							8 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Associations
 Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
 (D021)

AUDIOVISUEL

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association "Filmer en Alsace" - Strasbourg	7ème édition du Festival "Filmer en Alsace" du 15 au 18 novembre 2006	21 000 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						2 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006

Communes

*Fonction 311 - Nature 65374 - Enveloppe 11365
(D021)*

AUDIOVISUEL

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Ville de COLMAR	11ème édition du Festival "7 jours pour le 7ème Art" du 9 au 15 octobre 2006 à Colmar	155 000 €	5 000 €	3 000 €	3 000 €	Subvention complémentaire : <u>En 2005</u> : 2 000 € au titre du FICS départemental <u>En 2006</u> : accueil d'une réception le 11 octobre 2006
						3 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006

Associations

Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D 021)

STRUCTURES OEUVRANT POUR LA PRATIQUE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Fédération Départementale des Chorales "A Cœur Joie" Colmar	Actions de formation menées en 2006	1 900 €	500 €	500 €	250 €	
2	Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France Guebwiller	Action de formation menées en 2006 Création d'une oeuvre de musique de rue à l'occasion du Centenaire de la Fédération	40 943 €	1 343 €	1 600 €	1 300 €	
3	Fédération des Associations d'Accordéonistes du Haut-Rhin - Rouffach	Action de formation des membres menées en 2006	4 700 €	1 000 €	Pas de demande	3 400 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						5 950 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D 021)

MUSIQUE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association de l'Orchestre Régional de Jazz d'Alsace (ORJA) - Strasbourg	Diffusion de concerts en 2006	119 800 €	3 000 €	2 500 €	3 000 €	
2	Ensemble LINEA Strasbourg	Diffusion d'une série de concerts dans le Haut-Rhin en 2006	120 450 €	12 000 €	Pas de demande	8 000 €	Subvention allouée en 2004 : 7 000 €
3	Association GUIT'Arts Strasbourg	3ème Festival International de la guitare "Guitare Mosaïque" du 28 octobre au 4 novembre 2006	27 660 €	4 000 €	Pas de demande	3 000 €	Subvention allouée en 2004 : 3 000 €
4	Association Saint-Etienne Réunion - Mulhouse	Edition 2006 du Festival de "l'Avent Noël"	26 800 €	5 400 €	5 400 €	4 500 €	
5	Chœur de Chambre de Strasbourg	Diffusion de concerts de Noël dans les hôpitaux de 10 communes d'Alsace en 2006	69 972 €	10 000 €	Pas de demande	3 000 €	1ère demande Subvention allouée sous réserve de la transmission des confirmations des communes d'accueil pour les concerts tout public
TOTAL DES PROPOSITIONS						21 500 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D 021)

MUSIQUES ACTUELLES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association "MIX'THUR" Thann	5ème édition du Festival "Mix'Thur" les 21 et 22 juillet 2006	38 900 €	5 400 €	2 600 €	4 000 €	
2	Association "MÛ-GHEN" Colmar	2ème édition du Festival "l'Eveil des Sens" du 1er au 3 septembre 2006	44 384 €	2 500 €	Pas de demande	2 500 €	1ère demande
3	Association "FESTI'BAL" Eguisheim	3ème édition du Festival des Vendanges du 4 au 7 octobre 2006	27 000 €	2 500 €	600 €	2 500 €	
4	Association Fibre Unitive Colmar	Festival "Noumacore" les 25 et 26 Novembre au Noumatrouff à Mulhouse	11 090 €	1 200 €	Pas de demande	0 €	Non éligible
5	Fédération HIERO Colmar	9ème Festival Supersounds du 17 au 25 novembre 2006	77 330 €	15 000 €	5 000 €	8 000 €	
6	Fédération HIERO Noumatrouff Mulhouse	16ème édition du Festival "Bêtes de Scène" en juillet 2006	736 221 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	Le budget prévisionnel global 2006 correspond au projet culturel et artistique du Noumatrouff qui inclut le Festival "Bêtes de Scène"
TOTAL DES PROPOSITIONS						28 500 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 27 SEPTEMBRE 2006

Communes

Fonction 311 - Nature 65374 - Enveloppe 11365
(D 021)

MUSIQUES ACTUELLES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2005	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	Ville de SAINT-LOUIS	Organisation des concerts de l'été "CONC'AIR 2006"	160 300 €	5 000 €	Pas de demande	3 000 €	1ère demande	
TOTAL DES PROPOSITIONS							3 000 €	

Annexe 2

au rapport

Synthèse de l'évaluation de 9
partenariats entre le Département
et 9 structures ou associations
culturelles réalisée par le Cabinet
Option Culture de Choisy-le-Roi

OPTION CULTURE

Rapport à destination de la Commission permanente

**MISSION D'ÉVALUATION
DE PARTENARIATS
MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
POUR L'ACTION CULTURELLE**

Conseil général du Haut-Rhin

Septembre 2006

Introduction

À la suite d'un premier travail d'évaluation de sa politique culturelle achevé en 2001, le Conseil général du Haut-Rhin a précisé son projet de politique culturelle autour de deux axes :

- ⇒ **Ouvrir la culture au plus grand nombre en diversifiant les voies d'accès qui y mènent** par des actions de sensibilisation, d'éducation artistique et des échanges qui encouragent la circulation des publics et des œuvres.
- ⇒ **Réaffirmer la place de la culture dans le développement des territoires** en privilégiant les projets artistiques et culturels transversaux dans des territoires de proximité, et intégrés aux politiques sociales et éducatives.

C'est sur cette base que s'est réorganisé le Service du Développement Culturel et qu'ont été redéfinies les conventions triennales (2004-2006) passées avec les compagnies, associations et autres structures culturelles.

Ces conventions formalisant un « partenariat » devaient permettre une plus grande pertinence des actions du département et leur meilleure lisibilité.

Au terme de trois années de conventionnement, le Conseil général a souhaité évaluer les partenariats mis en œuvre dans le cadre de cette nouvelle démarche, dans la perspective de leur éventuelle reconduction à partir de 2007.

Ni audit approfondi des structures, ni audit de la politique culturelle du département, cette mission d'évaluation avait pour but de vérifier **la prise en compte par les opérateurs culturels des objectifs définis par le Département.**

Cette évaluation concerne plusieurs sujets :

- la dimension territoriale de l'action
- la prise en compte des publics,
- la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au travers des missions confiées aux structures concernées,
- et, enfin, l'inscription de l'aide départementale dans la durée, pour assurer au partenaire un soutien financier stable.

Cette étude a porté à la fois sur :

- La **qualité du dispositif contractuel** et de sa mise en œuvre (partenaires, clarté et opérationnalité des objectifs, qualité des relations, indicateurs pragmatiques) au regard des objectifs négociés dans la convention et de la politique culturelle du département.
- Les **résultats de ce dispositif** au travers de l'évaluation des actions conduites et des moyens mobilisés par les partenaires, notamment leur prise en compte de la logique territoriale et en termes de public.
- Les possibilités et **les conditions d'une reconduction** des partenariats à partir de 2007.

Elle a concerné **9 partenaires**, soit des structures spécialisées totalisant 1 689 200 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement pour 2006 ; financements répartis sur les deux lignes d'intervention :

- ▶ soutien aux expressions artistiques,
- ▶ soutien aux institutions et lieux de diffusion.

Sont résumés, dans le présent rapport, les points suivants de l'étude :

- L'analyse des partenariats,
- Les préconisations.

I. Analyse des partenariats

1. L'environnement

Partant du postulat que les politiques publiques ne sont pas que sectorielles, mais qu'elles doivent être pensées de manière horizontale et intégrée, suivant une logique de territoire et en lien avec les populations, le cabinet a souhaité préciser les grandes lignes de l'environnement territorial, socio-économique et culturel du département afin de mieux cerner les enjeux de sa politique culturelle.

Sur le plan des dynamiques territoriales, le diagnostic fait état d'une situation relativement contrastée dans laquelle, outre une image d'aisance et d'équilibre souvent véhiculée, des espaces de fragilité perdurent, en particulier dans le Sundgau. Il est également fait mention d'une dynamique culturelle transfrontalière encore peu développée, malgré une situation géographique favorable et une politique volontariste du département dans ce domaine. L'étude souligne par ailleurs des phénomènes liés à la périurbanisation, à la polarisation croissante des populations autour des centres urbains et à la dévitalisation d'espaces ruraux. Ces phénomènes représentent autant d'enjeux pour la dynamique culturelle et les services, notamment en termes de rééquilibrages territoriaux.

Le cabinet a rappelé que les opportunités offertes à la politique culturelle restent également relatives à des **facteurs sociaux et économiques** qui affectent la « demande » et les pratiques culturelles. À cet égard, outre la forte densité de population du département, l'étude met en exergue l'importance de la population scolarisée (près d'un quart de la population du Haut-Rhin).

De tels paramètres indiquent les relations que la politique culturelle pourrait entretenir avec notamment la politique éducative, ou encore la politique sociale et d'aménagement du territoire.

S'agissant des dynamiques culturelles, le cabinet s'est attaché principalement à l'offre culturelle du département, et notamment aux domaines de la musique et du spectacle vivant qui concernent directement les partenariats évalués.

Plusieurs faits saillants ont été relevés :

- La place significative de la culture dans le budget départemental (budget multiplié par 3 depuis 1980).
- Un plus faible soutien du département au spectacle vivant et à l'animation culturelle comparativement aux autres départements.
- Une structuration originale de l'enseignement musical, géré par un secteur associatif, encadré et fédéré autour du CDMC et maintenu dans un cadre communal grâce à un système de bourse financé de manière tripartite par le département, les familles et les communes.
- Une offre musicale haut-rhinoise moins attractive du fait de la dépréciation de la bourse qui tend à réduire la mixité sociologique des publics, de l'émergence de nouvelles pratiques comme les musiques actuelles, et d'un cloisonnement de l'offre musicale peu ouverte sur la danse et le théâtre.
- Un double déséquilibre du spectacle vivant haut-rhinois : entre une multiplication des lieux scéniques et la création artistique et, par ailleurs, un déséquilibre avec le Bas-Rhin qui connaît une forte vitalité de son offre artistique.
- Une production artistique centrée sur le théâtre, laissant en marge le théâtre amateur et plus encore la danse et les arts du cirque.
- Un rôle financier marginal du département en matière de diffusion du spectacle vivant.
- Une logique partenariale encore peu affirmée avec les autres collectivités intervenant dans le domaine du spectacle vivant.

2. Bilan des partenariats

Le cabinet a élaboré une grille diagnostic pour chaque structure, remplie en collaboration avec chacune d'entre elles. Ces informations ont été complétées lors d'entretiens menés auprès des acteurs locaux et des structures.

Au regard de la grande diversité des structures, de leurs projets et de leur dimensionnement, ainsi que des contextes locaux et de leurs publics, l'analyse a donné lieu à des recommandations concrètes et spécifiques à chaque structure en vue de la reconduction des conventions.

Plus globalement, l'étude a permis de dégager un bilan forces / faiblesses des partenariats concernant :

- leur qualité et leur mise en œuvre : définition et clarté des objectifs contractualisés, qualité de la procédure d'évaluation, cohérence de l'articulation entre les objectifs généraux de la politique culturelle du département et les objectifs opérationnels figurant dans les conventions ;
- leur efficacité et leur efficience.

	Forces	Faiblesses
Mise en œuvre des partenariats	<p>Convention d'objectifs (et non de projets) qui laisse beaucoup de souplesse, pas de formalisme excessif.</p> <p>Méthode appréciée par les structures, qui leur laisse beaucoup d'autonomie, une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation des moyens.</p> <p>Permet de conserver une certaine réactivité car les structures ne sont pas tenues de réaliser des projets prédéfinis chaque année.</p> <p>Qualité du dialogue et de l'écoute des interlocuteurs au Conseil général.</p>	<p>Il n'existe pas ou peu de concertation avec les autres collectivités finançant de façon prépondérante les structures culturelles.</p> <p>Les méthodes d'évaluation ne semblent pas adaptées : l'évaluation est fondée sur les déclarations des partenaires. Le département ne s'est pas doté de grille d'analyse et d'une méthodologie d'évaluation partagée, en amont des projets, avec les partenaires. Les critères sont peu précis sur le plan qualitatif et les objectifs généraux non-opérationnels.</p> <p>Absence d'un réel diagnostic culturel de territoire qui permettrait de préciser les objectifs contractualisés : les conventions ne font pas réellement mention d'enjeux ou de besoins précis du territoire et des populations.</p>
Moyens	<p>Lisibilité et clarté de l'engagement financier.</p> <p>Visibilité pour les opérateurs culturels qui leur permet d'expérimenter des actions, de constituer des stratégies d'action plus approfondies avec d'autres acteurs culturels.</p>	<p>Le département a finalement négocié peu d'améliorations qualitatives et quantitatives des projets soutenus en contrepartie de cette lisibilité et de la durée de son concours financier.</p> <p>Financement très marginal du CG 68 par rapport aux autres collectivités locales et en particulier les communes.</p>
Objectifs et résultats	<p>Stabilité des financements pour le partenaire. Les partenariats ont permis une réévaluation des montants auparavant alloués.</p> <p>Prise en compte de la part de certains partenaires de la démarche, en termes de publics et de territoire, souhaitée par le département et pour laquelle il y a consensus.</p>	<p>Globalement, les partenariats ne contribuent pas à une meilleure lisibilité de la politique culturelle du département.</p> <p>Dispositif trop peu incitatif à l'égard des projets de qualité.</p>

3. Conclusions

L'étude conclut sur trois points essentiels :

- Les **structures ont respecté le cadre conventionnel et ont mis en œuvre les actions qui répondaient aux orientations du département**, chacune en fonction des moyens dont elle est dotée et dans l'environnement économique, social, géographique et culturel dans lequel elle évolue. Cependant des développements restent possibles, notamment pour mieux répondre aux enjeux départementaux.
- Si le conventionnement triennal est apprécié pour la latitude qu'il confère aux partenaires, de l'aveu même des structures, **il n'a pas contribué de manière évidente à rendre plus lisible la politique culturelle du département au sein même des missions confiées aux structures considérées.**
- Notons, pour nuancer, que tous approuvent une démarche générale en faveur de publics identifiés et des territoires. Par ailleurs, dans la mesure où les partenaires ne semblent pas avoir modifié leur approche depuis le conventionnement triennal, il n'est pas certain qu'ils aient définitivement abandonné toute **logique de guichet.**

II. Préconisations

Le cabinet propose une double démarche, interne et externe, en direction des structures.

1. Affiner les objectifs de la politique culturelle du département

Il s'agit pour le département de préciser les objectifs de sa politique culturelle en termes de publics et de territoire, en considérant notamment la compétence sociale du département.

En termes de publics, il est préconisé de définir, pour chaque type d'action et donc pour chaque type de structure, quels devraient être les publics particulièrement visés comme, par exemple, les publics défavorisés, les jeunes (notamment au travers des collèges), les personnes âgées ou handicapées.

En termes de territoire, le département pourrait définir plus nettement le champ de ses responsabilités et de ses interventions (milieu rural, zones fragilisées et vallées vosgiennes, zones transfrontalières...). Cet arbitrage pourrait s'appuyer sur la logique de proximité qui prévaut dans d'autres secteurs d'intervention du département et qui pourrait légitimement guider le département dans la définition des objectifs de sa politique culturelle.

Plusieurs préalables sont évoqués :

- Une étude de diagnostic territorial partagé, à partir des données collectées dans tous les services du Conseil général, dans les domaines de l'aménagement du territoire et des affaires sociales, notamment,
- La prise en compte systématique des données socio-économiques connues du département (fort taux de public scolaire, par exemple),
- Une précision des objectifs par domaine culturel (création, diffusion du spectacle vivant, formation...),
- La prise en compte du partage effectif de la compétence culturelle, qui doit encourager le département à travailler en complémentarité et étroite collaboration avec la région et l'Etat.

2. Passer d'une évaluation *a posteriori* à une évaluation *a priori*

Par évaluation *a priori*, il faut entendre une évaluation fondée sur des objectifs et des indicateurs définis au moment de l'élaboration des projets, en concertation avec les partenaires et au regard d'un diagnostic social de territoire.

Autrement dit, c'est au porteur de projet (professionnel de la culture en l'occurrence), de mener des actions dans un souci permanent d'évaluation. Le cabinet insiste donc sur la méthode et le rôle d'accompagnateur joué par le Conseil général.

Préalablement à l'élaboration d'une convention, il est recommandé que les structures présentent en prélude de leur dossier de subvention un état des lieux de leur territoire d'intervention et de leur population. À cet égard, le cabinet précise que le personnel des organismes concernés pourrait être formé à la réalisation d'un diagnostic, et cela en fonction des besoins, aux frais du département et *via* l'ACA.

2.1. Pour un diagnostic social de territoire trisannuel

Les rubriques qui devraient être renseignées au plan local par chaque interlocuteur concernent :

➤ Des données générales relatives à la population

Ces indicateurs permettent ainsi, à partir de données existantes, de comprendre quelles sont les relations ou les relations potentielles entre des populations et une offre culturelle :

- Le taux de cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires dans la population.
- Le taux d'habitants possédant un diplôme d'études supérieures et de Bac + 2.
- Le taux des 15-30 ans habitant le territoire.
- Le taux de population scolarisé dans les segments 15-25 ans et plus.
- Le taux de « retraités actifs » (60-70 ans).
- Le taux de 15-25 ans habitant la commune et scolarisés dans la commune ou une commune de la même unité urbaine.
- Le taux de population active habitant la commune et travaillant dans la commune ou dans une commune de la même unité urbaine.
- Le pourcentage de familles sans enfant et avec enfants.

D'autres indicateurs permettent de cerner la situation socio-économique d'un territoire et peuvent renseigner sur les actions spécifiques à mettre en place, notamment en direction de publics ciblés (le taux de chômage ou de déscolarisation notamment).

➤ Des données générales relatives au territoire

- Nature des territoires pris en référence (zone urbaine, périurbaine ou rurale...),
- Présence d'un pôle urbain,
- Dynamiques territoriales en jeu et grands enjeux sociaux et économiques.

➤ Des données administratives et politiques

- Configuration de l'intercommunalité et situation de l'intercommunalité culturelle (compétences culturelles, manière de les exercer...),
- Dispositifs publics d'intervention pouvant intégrer une dimension culturelle ou contribuer à la mise en place d'actions plus transversales (politique de la ville, contrat éducatif local, contrat de réussite éducative, contrat temps libre...).

➤ **Les ressources culturelles du territoire**

- Structures culturelles implantées dans le territoire et répartition (nom, statut, objectifs, domaines et fonctions culturels dominants, actions menées, moyens, publics visés, partenariats...).
- Structures associatives.
- Centres de ressources pour les acteurs culturels.
- État de la production artistique (artistes professionnels domiciliés, mobilité des équipes, accueil en résidence, projets dans le territoire...).
- Outils mutualisés (parc de matériel, billetterie informatisée en réseau...).
- Actions pédagogiques (en milieu scolaire et extra-scolaire).

➤ **Les autres ressources**

- État des lieux des ressources liées à la jeunesse (nom, statut, actions menées, moyens, publics visés, partenariats).
- État des lieux des établissements scolaires dans le territoire (type, nombre, effectifs par établissement, grands axes du projet d'établissement, projets culturels existants, ressources ou professeurs-ressources).

2.2. Dossier de subvention

Ce dernier, rempli tous les 3 ans, renégocié par avenant chaque année, pourrait comporter les rubriques suivantes :

- **Fiche signalétique de la structure** (ses missions, domaines et fonctions dominantes, statut, moyens humains, techniques et financiers, état de l'expression de la demande).
- **Rappel des objectifs du département** dans les secteurs définis par lui comme prioritaires.
- **Présentation des objectifs opérationnels et contractualisés** définis avec le département par type de structure.
- **Présentation des actions envisagées** pour répondre aux enjeux identifiés (dans les diagnostics notamment) et exposé des moyens mis en œuvre.
- **Définition des résultats à atteindre en termes de publics et de territoire** et des **indicateurs d'évaluation** concertés et précis.

2.3. La mise en place d'un comité local de suivi

Pour impliquer l'ensemble des acteurs locaux et favoriser une démarche fédératrice, il est suggéré de constituer, dans le cadre des conventions, des groupes de travail locaux¹.

Ces groupes pourraient réunir l' élu et les techniciens locaux de la culture, mais aussi les acteurs de la jeunesse, des affaires sociales, des affaires scolaires, entre autres ; du monde associatif également, ainsi que des acteurs ou structures départementales partenaires.

Sa composition devrait refléter la capacité de la structure porteuse à s'inscrire dans une logique de réseau, de coopération, transversale, et à rayonner au-delà du cadre communal.

¹ Qui, pour certaines structures dont le rôle est la médiation culturelle, pourrait correspondre à un comité culturel de territoire.